

Séance du 10 juin 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique ordinaire sous la Présidence de Maurice Deschamps, Maire.

Présents : Mrs Chades, Claisse, Conduché, Deschamps, Pesson et Mmes Kahane, Klisz

Excusés : Mr Pernet et Mmes Chiron, Puravet

Absent : Mr Desfarges

Pouvoir : Mme Chiron à Mr Deschamps et Mme Puravet à Mme Klisz

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 7

Date de convocation : 03/06/2022

Date d'affichage : 03/06/2022

Délibération n°20220610_034

Objet : Vente d'herbe sur pied

Vu la décision de faire faucher le terrain de foot par un agriculteur,

Vu la seule candidature de M. Denis Chanat pour la réalisation de cette opération,

Considérant la nécessité de fixer le tarif de vente,

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, et compte tenu des tarifs pratiqués actuellement,

Décide, à l'unanimité, de vendre l'herbe sur pied à M. Denis Chanat au tarif de 50 €

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Maurice Deschamps

